

COMMUNE DE FERRIERES-SUR-SICHON

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le douze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Ferrières-sur-Sichon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François CHAUFFRIAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 novembre 2020

Présents : M. Jean François CHAUFFRIAS, Mme Bénédicte GUILLON-GRAVILLON, M. Sébastien BARRAUD, Mme Delphine LE GUEN, M. Thomas MOULINOUX, M. André MY, M. Daniel GITENAY, Mme Annette COGNET, Mme Muriel BARTASSOT, M. Mickaël KIBLER, M. Jean Marcel LAZZERINI, M. Olivier POIZAT.

Absents ayant donné pouvoir : M. GOLLIARDON Michel à M. KIBLER Mickaël, Mme Elaine COGNET à Mme COGNET Annette, M. Dominique BENOIT à M. Thomas MOULINOUX

Secrétaire de séance : M. Olivier POIZAT

Le Conseil Municipal rend hommage à Samuel PATY.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2020 :

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 16 septembre 2020. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

PROJET CULTUREL

Delphine LE GUEN présente le projet culturel avec la Troupe « Procédé Zèbre ». Chaque conseiller municipal a été destinataire de ce projet. Mme LE GUEN poursuit ses recherches de subventions.

EGLISE

Sébastien BARRAUD dresse un état des lieux des travaux à réaliser à l'église :

- vitraux (quelques vitraux présentent des trous ou des fentes) ;
- maçonnerie (les pierres du parvis s'enfoncent, de la végétation pousse sur la façade côté Est, le crépis tombe...)
- gargouilles

Le conseil municipal propose :

- De se mettre en relation avec le diocèse et l'architecte des bâtiments de France, le concours d'Audrey GERARD sera sollicité
- De poser des témoins afin de surveiller les fissures,
- De recenser les subventions qui peuvent être obtenues (Bâtiments de France, Fondation du Patrimoine).

POSE D'UN POTEAU INCENDIE MAZIOUX

Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux d'adduction d'eau potable sont en cours sur le secteur du hameau de Mazieux.

Il s'avère que le diamètre de la conduite prévue dans le cadre des ses travaux permet l'installation d'un poteau incendie DN 80.

Il précise que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide financière de Vichy Communauté par le biais du FICT.

Il donne lecture du devis qui s'élève à 1.839, 60 € H.T soit 2.207, 52 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de l'installation d'un poteau incendie de DN 80 pour défendre le secteur de Mazieux,
- Accepte le devis qui s'élève à 1.839, 60 € H.T soit 2.207, 52 € TTC
- Autorise Le Maire à commander les travaux ;
- Sollicite le FICPT à hauteur de 50%

RECONQUETE CENTRE BOURG

Idées :

*Promenade des bancs, répartir une dizaine de bancs sur la commune. Chaque banc de couleur différente pourrait reprendre les motifs du blason de Ferrières ;

*Petite place à côté de la Mairie, aménager l'abri bus en abri vélos électriques, transformation de la cabine téléphonique en boîte à livres.

ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA

Le conseil municipal accepte le règlement de la somme de 139, 60 € par GROUPAMA pour le sinistre du rétroviseur du tracteur.

DEMANDE AIDE DEPARTEMENTALE – PLAN DE RELANCE VOIRIE

Monsieur le Maire expose que, pour faire face à la crise économique liée au Covid-19, le Département de l'Allier annoncé la mise en œuvre d'un plan de relance qui seront versées aux communes via des subventions.

Il explique que la commande publique des communes est l'un des principaux leviers économiques permettant de doper le carnet de commandes des entreprises. Le Département s'engage donc à verser davantage de subventions aux communes afin qu'elles puissent honorer les chantiers déjà entrepris et mettre en place rapidement de projets futurs.

Il énumère les critères à respecter pour l'obtention des subventions, à savoir :

- Les projets doivent avoir pour objet la solidarité aux personnes âgées ou la transition numérique, écologique, énergétique.
- Un seul projet par commune pourra être déposé,
- La demande devra être faite avant le 31 décembre 2020,
- Les travaux devront être terminés au plus tard le 30 juin 2021.

Il propose de demander une subvention au titre de la voirie pour les chemins suivants :

- Hameau du Pilard à la RD 122 : 12.001, 00 € H.T.

- De la RD 995 à La Croix Bessie-Souches :	12.971, 00 € H.T.
- Chemin du Bois Faure à Carrefour Mazioux-Magnaud	9.906, 00 € H.T.
- Carrefour Hameau du Pilard	4.100, 00 € H.T.
- Carrefour Pont Neuf	<u>820, 00 € H.T.</u>
	39.798, 00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les devis présentés pour la somme de 39.798, 00 € H.T.
- Sollicite une aide départementale dans le cadre du plan de relance voirie.
- Approuve le plan de financement,
- S'engage à inscrire les crédits au budget 2021,
- S'engage à réaliser les travaux avant le 30 juin 2021.

COMMISSION ASSOCIATION

Faire le point avec les associations qui existent sur la commune. Chaque élu(e) a à sa charge trois associations à rencontrer.

Pour chaque association nous allons recenser :

- Le nombre d'adhérents ; le bureau mis en place
- Les rencontrer pour échanger avec eux sur les attentes
- Avoir leur avis sur la subvention qu'ils touchent

ECOLE :

*La Maison Fournet-Fayard fournira la cantine

Travaux envisagés :

*Panneau affichage extérieur

*Signalétique ludique

*Changer le toit ancien WC des garçons

*Acquisition d'un petit frigo pour conserver les médicaments des enfants

* signalisation, lui donner un nom et la décorer pour bien l'identifier

GRATIFICATION POUR STAGIAIRE : Lucas MULLER

Considérant que Lucas MULLER, scolarisé au Lycée Valéry Larbaud à CUSSET (Allier) a effectué un stage de 3 semaines du 28 septembre 2020 au 16 octobre 2020 à la cantine scolaire,

Considérant que la législation et la réglementation en vigueur ne prévoient pas de barème d'indemnisation, mais que la nature des activités confiées à l'intéressé justifie le versement d'une gratification,

Monsieur le Maire propose de verser une indemnisation à ce stagiaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'octroyer 150 € à M. Lucas MULLER pour ces semaines de stages
- Autorise Le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

COLIS POUR LES AINES

La situation sanitaire actuelle ne permet pas d'organiser un repas pour les aînés, ni en 2020 ni en 2021. Delphine LE GUEN propose la distribution d'un colis pour la nouvelle année. Le coût sera environ de 20 € par personne sur la base de 150 personnes.

ACQUISITION DIVERSES :

- Electrodes défibrillateur 98 €
- Fogger 38, 70 €
- Outillage pour le dépôt environ 400 €
- Pack Office et un disque dur externe environ 350 €

COURRIER MME EPPE

Mme EPPE souhaiterait acquérir une bande de terrain attenant à son habitation, le conseil municipal ne donne pas suite à sa demande.

DEMANDE MME CAHNTER

Pour l'acquisition d'une portion de terrain à Magnaud, Mme CAHNTER fait chiffrer le montant des honoraires et autre frais à sa charge.

COMMISSION MAISON PARTAGEE

Bénédicte GRAVILLON souhaite que d'autres membres du Conseil se joignent au projet de maison partagée : Delphine LE GUEN, Annette COGNET et Muriel BARTASSOT participeront aussi à cette commission. Une réunion de consultation aura lieu avec les personnes susceptibles d'être intéressées.

Date prévue du prochain conseil municipal le mercredi 16 décembre 2020 à 19 heures.

La séance est levée à 22h20.

Vu le Maire,